



Après que le tribunal israélien a approuvé un crime de guerre, le Canada doit s'opposer au nettoyage ethnique de Masafer Yatta

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 05 mai 2022

Communiqué du CJPMO

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et](#)

[Justice](#)

Analyses: [PALESTINE](#)

Montréal, le 5 mai 2022 — Les Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) demandent au gouvernement canadien de prendre des mesures immédiates pour protéger les droits de plus de 1000 Palestiniens dans 8 villages de la région de Masafer Yatta en Cisjordanie, suite à une [décision](#) de la Cour suprême israélienne qui donne le feu vert à leur transfert forcé imminent. Alors que le transfert forcé d'une population civile est clairement interdit par la Quatrième Convention de Genève, la Cour suprême d'Israël prépare le terrain pour l'une des plus grandes expulsions de Palestiniens depuis le début de l'occupation en 1967. CJPMO demande au Canada de protéger les Palestiniens contre la menace de nettoyage ethnique en imposant des sanctions contre les responsables israéliens et en saisissant la Cour pénale internationale.

« La Cour suprême d'Israël vient d'approuver un crime de guerre », a déclaré Michael Bueckert, vice-président de CJPMO. « Si le Canada n'agit pas immédiatement pour dissuader Israël d'expulser de force les communautés palestiniennes de Masafer Yatta, il manque à son obligation, en tant que signataire de la Quatrième Convention de Genève, de 'faire respecter' le droit international », a ajouté Bueckert. CJPMO craint également que, sans condamnation internationale, Israël se sente encouragé à mener des actes similaires de nettoyage ethnique dans toute la Palestine occupée.

Masafer Yatta est une zone située dans le sud des collines d'Hébron, dans le sud de la Cisjordanie occupée. Au début des années 1980, Israël a déclaré la région zone de tir militaire fermée, dans [le seul et unique but d'arrêter](#) « l'expansion des villageois arabes des collines », selon Ariel Sharon dans un compte-rendu de réunion de 1981, et de « garder les zones dans nos mains [israéliennes] ». Plus de [18 %](#) de la Cisjordanie occupée a été déclarée zone de tir depuis les années 1970, couvrant un territoire où vivent au moins 6 200 Palestiniens. La décision de la Cour suprême crée donc un dangereux précédent qui pourrait conduire à l'expulsion de chacune de ces communautés.

La décision de la Cour suprême israélienne met fin à plus de 20 ans de procédures judiciaires sur Masafer Yatta, après une première tentative d'expulsion de 700 Palestiniens en 1999. Cette destruction de Masafer Yatta s'est accompagnée d'une accélération des actes de [terrorisme des colons](#) israéliens ces dernières années, [soutenus et aidés](#) par l'État israélien, ainsi que de politiques de zonage discriminatoires sur le plan racial, qui ont conduit à la [démolition](#) de 64 immeubles résidentiels (abritant 346 personnes) depuis 2006.

À propos de CJPMO - *Les Canadiens pour la Justice et la Paix au Moyen-Orient (CJPMO) est une organisation séculaire, sans but lucratif, regroupant des hommes et des femmes d'horizons divers qui oeuvrent pour que la paix et la justice renaissent au Moyen-Orient. Elle a pour vocation de responsabiliser les personnes d'influence à traiter les protagonistes avec équité et à favoriser l'essor durable et équilibré de la région.*

###

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Michael Bueckert

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient

Téléphone: 613-315-7947

[Courriel CJPMO](#) - [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est Communiqué du CJPMO

Copyright © [CJPMO](#), Communiqué du CJPMO, 2022

Articles Par : [CJPMO](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca